

Points de mire



L'utilisation des drones dans les conflits armés : quel impact, quelle efficacité ?

**Par le capitaine Grégory Bouterin
Chef de l'équipe « Prospective et études de sécurité »
du Centre de recherche de l'armée de l'air (Salon de Provence, France) ; Docteur en droit public (Aix-Marseille III)**

Les conflits en Afghanistan et en Irak, comme les interventions des forces de défense israéliennes contre le Hezbollah en 2006 et le Hamas en 2009, ont révélé au grand public la place centrale qu'occupent les drones dans les opérations militaires contemporaines. Ces systèmes d'armes, également connus sous l'acronyme « UAV » (unmanned aerial vehicle), sont en effet devenus, comme le suggérait John Tierney, Président du Sous-comité sur la sécurité nationale et les affaires étrangères à la Chambre des Représentants des États-Unis, « une pièce maîtresse dans l'effort de guerre » ou, pour reprendre les mots du député français Jean-Claude Viollet, un « équipement indispensable, dont on ne saurait plus se passer en opérations ». Pour autant ils demeurent encore mal connus, et pâtissent souvent d'une image erronée.

Des aéronefs (presque) comme les autres

Les drones sont des aéronefs pilotés à distance, autrement dit, entendu au sens strict, une plate-forme aérienne. Dans les faits, ces vecteurs sont intégrés dans un ensemble plus complexe composé également de capteurs, de liaisons des données, d'une station de contrôle, d'éléments de soutien et de systèmes de récupération. On parle alors de système de drone ou d'UAS (Unmanned Aerial System). Même s'il n'est pas embarqué, l'humain est au cœur de ce système, que ce soit pour le pilotage de la plate-forme assuré par un opérateur, la conduite de la mission, la mise en œuvre des capteurs, la maintenance ou l'analyse du renseignement recueilli. C'est d'ailleurs cette place centrale qu'occupe l'homme dans le système qui amène à contester l'acronyme d'« UAV » pour lui préférer celui de « RPA » (remote piloted aircraft).

Une classification de l'OTAN répartit les drones en trois catégories, selon un critère déterminant de poids : moins de 150 kg (micro, mini et petits drones), entre 150 et 600 kg (drones tactiques) et plus de 600 kg. On trouve dans cette dernière catégorie deux familles de drones. D'une part, les HALE (haute altitude, longue endurance) qui peuvent évoluer jusqu'à 60 000 pieds (environ 18 300

mètres). Il n'existe à ce jour qu'un seul HALE opérationnel : le RQ-4 Global Hawk de Northrop Grumann opéré par l'US Air Force. D'autre part, les MALE (moyenne altitude, longue endurance), comme les Predator et Reaper américains et le Harfang français, ont des altitudes de vol se situant entre 10 000 et 50 000 pieds (de 3 000 à plus de 15 000 mètres).

À ce jour, près d'une quarantaine de pays disposent de systèmes de drones, mais deux États sont particulièrement performants dans ce domaine. Israël, tout d'abord, accorde une attention particulière à ces systèmes d'armes depuis les années 1960. Les forces israéliennes bénéficient d'une véritable expérience opérationnelle puisqu'elles opéraient déjà des drones lors de la guerre du Liban de 1982. De la même manière, les États-Unis tirent profit d'une longue expérience. Des drones sont utilisés dès la guerre du Vietnam, puis lors de la première guerre du Golfe et au cours des interventions dans les Balkans. Mais ce sont avec les conflits contre-insurrectionnels en Irak et en Afghanistan, et plus globalement avec la guerre contre le terrorisme, que les drones se sont forgé une place centrale dans l'inventaire des forces armées américaines. Le nombre de drones du Département américain de la Défense est ainsi passé de 167 en 2002 à environ 3 000 en 2006 et à plus de 7 000 à ce jour. Le budget annuel du Département américain de la Défense pour le développement et l'acquisition de drones a augmenté de 1,7 milliards de dollars en 2006 à 4,2 pour l'année fiscale 2010 et devrait représenter, entre 2008 et 2013, plus de 17 milliards de dollars. En 2009, pour la première fois, l'US Air Force a formé plus d'opérateurs de drones que de pilotes de F-16 !

La permanence au service de la surveillance et de la reconnaissance

Comme l'explique le Strategic Concept of Employment for Unmanned Aircraft Systems in NATO, les drones offrent le double avantage de pouvoir être opérés dans des environnements dangereux sans exposer des vies humaines et de bénéficier d'une très grande persistance en vol, c'est-à-dire d'une longue autonomie. En ce sens ils sont une véritable plus-value tactico-opérative puisqu'ils sont capables de performances sans commune mesure avec celles que peuvent réaliser des aéronefs habités, naturellement limitées par le facteur humain. Le RQ-4 Global Hawk réalise ainsi des vols pouvant aller jusqu'à 36 heures. Les drones MALE, s'ils sont le plus souvent opérés lors des missions de 10 à 12 heures, ont une persistance en vol pouvant at-

teindre 24 heures.

De telles capacités sont aujourd'hui devenues essentielles pour acquérir une connaissance situationnelle (situation awareness) du champ de bataille en temps réel. D'un point de vue militaire, les drones peuvent mener une très large gamme de missions, parmi lesquelles, comme le souligne le Strategic Concept de l'OTAN, les missions dites ISR (Intelligence, Surveillance, Reconnaissance) « sont et continuent d'être la mission première ». Ils sont, par exemple, en mesure de surveiller des zones dans la durée, d'observer des comportements et de renseigner en temps réel aussi bien les échelons de commandement que les forces au sol. Leur apport est essentiel à la reconnaissance d'itinéraires, dans le cadre de la lutte contre les engins explosifs artisanaux ou lors des missions d'observations des modes de vie (Patterns of life, POL). Dans un engagement de nature contre-insurrectionnelle il est fondamental de bénéficier d'une capacité d'observation dans la durée pour mieux connaître les comportements, modes et habitudes de vie. Les Global Hawk de l'US Air Force fourniraient ainsi plus de 550 heures d'imagerie par mois et les Predator et Reaper américains plus de 700 heures de vidéo chaque jour.

Devant les avantages qu'offre la permanence en vol, certaines administrations ont été amenées à s'intéresser aux drones, comme le Department for Homeland Security qui les utilise pour la surveillance de la frontière entre les États-Unis et le Canada ou le Mexique. D'autres emplois civils consistent à les utiliser pour surveiller des installations électriques, à des fins de prévisions météorologiques ou encore pour évaluer des dommages suite à une catastrophe naturelle.

Les drones armés, une réponse à la fugacité

Les drones offrent également une capacité de lutte contre un adversaire qui, pour contrebalancer sa faiblesse, cherche à contourner la force et à privilégier la fugacité. Le conflit en Afghanistan illustre toute l'importance de cette capacité et témoigne d'une véritable évolution dans la conduite de la guerre puisque les forces ont dû, dans une certaine mesure, se défaire des traditionnelles planifications d'objectifs pour privilégier des tirs d'opportunité sur des cibles à haute valeur particulièrement évasives.

Ainsi, les drones ont vu la gamme de leurs missions être étendue à des missions de nature offensive. Le premier drone capable de délivrer de l'armement a été le Predator qui, d'une version ISR, a évolué, à partir de 2001, vers une version « multi-rôle ». Cette version, dite MQ-1, a notamment été employée au Yémen contre les groupes terroristes impliqués dans l'attentat contre l'USS Cole. Cependant, son armement était alors limité à deux missiles Hellfire. Par la suite, les États-Unis ont

développé une version améliorée de cette plate-forme : le MQ-9 Reaper (ex-Predator B), premier drone conçu prioritairement pour des missions dites Hunter/Killer. Déployé en Afghanistan depuis fin septembre 2007, le MQ-9 est capable d'emporter une combinaison de missiles Hellfire et de bombes guidées par laser.

Les drones armés présentent un certain nombre d'avantages. Ils sont détachés des contraintes géographiques inhérentes au sol et ils évitent d'exposer des soldats au risque. Mais ils présentent surtout l'avantage d'accélérer le cycle d'engagement d'une cible. C'est cette capacité à agir instantanément qui a, par exemple, permis d'éliminer en mai 2010 Saeed al-Masri présenté comme le « numéro 3 » d'Al-Qaïda. Cette capacité à pouvoir compresser la boucle OODA (le temps s'écoulant entre l'Observation, l'Orientation, la Décision et l'Action) a d'ailleurs amené certaines nations autres que les États-Unis à s'y intéresser, à l'image du Royaume-Uni et de l'Italie qui opèrent des Reaper et de la Turquie qui envisage leur acquisition.

Les drones et l'opinion publique

Les drones armés peuvent permettre d'atteindre un objectif sans risquer la vie d'unité, mais certains craignent que ce détachement, physique comme émotionnel, contribue à rabaisser le seuil d'emploi de la violence, voire qu'il soit source d'erreurs d'évaluation dans l'ouverture du feu. D'autres, au contraire, verront cet emploi comme un moyen de ménager la population, qui craint les pertes de soldats ou est réticente à des opérations qu'elle jugerait trop longues. Plus généralement, les drones souffrent d'une image écornée dans les colonnes de la presse, étant régulièrement associés à la notion de dommages collatéraux. Pourtant, un drone n'est pas un système autonome. Il ne s'agit pas d'un robot doté d'une intelligence artificielle et ce n'est pas lui qui déclenche le tir. Même s'il est piloté à distance, il reste un aéronef entre les mains d'un équipage. Ce n'est donc pas la plate-forme qui est en elle-même à l'origine des dommages collatéraux. Il faut ainsi faire une distinction entre les drones armés opérés par une armée de l'air, et dont l'emploi doit respecter des règles d'engagement extrêmement précises, et ceux opérés par la CIA dans le cadre d'opérations clandestines (targeted killings), dont le cadre d'emploi n'est certainement pas le même. Un drone, comme n'importe quel système d'armes, soit-il aérien, terrestre ou naval, n'est que ce que ceux qui le contrôlent en font.

Pour aller plus loin :

Marc Grozel, Geneviève Moulard, Drones, mystérieux robots volants. Les yeux et le feu du XXI^e siècle, Paris, Lavauzelle, 2008

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i2127.asp>
Jack M. Beard, « Law and War in the Virtual Era », American Journal of International Law, July 2009, vol. 103, n° 3
Défense & sécurité internationale, février-mars 2010, hors série n° 10, spécial « Robotisation militaire »